COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 31 MARS 2016

Etaient présents : Mr LENQUETTE, Mme COPIN, Mr BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, Mr CAUDRON, Mme ANZALONE, Mrs MARY, Mme DEMOLDER, MMrs FOSSE, LE COMTE, HOFFMANN, HERBIN, Mme DECOURRIERE, MMrs JANOT, TRINEL, Mmes DZIKOWSKI, REGOLLE, SABRIE, ARBAOUI, VASSEUR, FOURNIER, DEWAULLE, MMrs DOMIN, BECQUE, Mme LEBRUN, MMrs LEVECQUE, CAULIER

Absent excusé : Mr HENRY donne pouvoir à Mme DEWAULLE

Etait absent : Mr OBRINGER

Monsieur Ali BEN YAHIA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 18 février 2016 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 février 2016.

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer sur table une délibération supplémentaire : Subvention 2016 aux associations – versement d'un acompte – rapport complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) BILAN DES ACQUISTIONS ET CESSIONS OPEREES AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Exposé de Monsieur le Maire :

Il est prévu qu'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le bilan des opérations immobilières concrétisées en 2015 par la ville, qui s'établit comme suit :

ACQUISITIONS :

- d'un terrain cadastré section AB n° 443, situé rue Emile Zola pour une superficie de 58 a 82 ca appartenant à la S.A. du Hainaut, pour le prix de 66 181 euros (délibération 20140423 du 14 avril 2014) ;

- d'un terrain cadastré section AD n° 1595, situé 10 rue Branly pour une superficie de 30 ca appartenant à Mr TALMANT et Mme DHOTE, pour le prix de 420 euros (délibération 20130607 du 26 juin 2012) ;

- de terrains cadastrés section AH n° 562 et AE n° 890, situés rues Alphonse Caron et Jules Guesde pour des superficies de 69 a et 1 a 42 ca appartenant à Val Hainaut Habitat, pour le prix de 1 euro (délibération 20150406 du 14 avril 2015).

ECHANGES :

- de terrains résidence Fénelon avec la S.A. du Hainaut : acquisition de 7 a 24 ca, cession de 23 a 45 ca, sans incidence financière (cf. délibérations du 14 décembre 2006 et 5 juillet 2007) ;

- de terrains rue Jules Guesde et Maurice Thorez avec la S.A. du Hainaut : acquisition de 14 a 34 ca, cession de 2 a 41 ca, avec une soulte de 41 401 euros à la charge de la commune (délibération 20140916 du 23 septembre 2014);

- de terrains situés rue des Trois Frères Dussart avec Mr CARTIGNY : acquisition de 1 a 75 ca, cession de 1 a 75 ca, sans incidence financière (cf. délibération du 7 octobre 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

PREND ACTE du bilan des opérations immobilières concrétisées en 2015 par la ville.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

2°) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Exposé de Monsieur le Maire :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet notamment de faire une analyse rétrospective de la gestion communale et de présenter les grandes orientations pour l'exercice à venir.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du débat d'orientations budgétaires.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- la structure et la gestion de la dette.

Les dispositions de la loi NOTRe relative au contenu du ROB sont suffisamment précises pour être d'application immédiate. Cependant, en l'absence de décret d'application, seuls le formalisme relatif au contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport restent à la libre appréciation des collectivités.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux finances.

Intervention de Monsieur MARY :
« En 2015 pour la 4ème année consécutive, l'épargne brute des communes diminue de 4,4%.
Le manque à gagner des communes lié à la baisse principalement de la DGF représente 13% de l'épargne brute des communes.
La DGF atteint ainsi 14,5 milliards d'euros soit un montant proche de celui de 2004.
Pour faire face les communes ont fait jouer le levier fiscal sur 2015 en moyenne de +2.4% pour la TH et + 2.2% pour la TFPB.
Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est estimé à 410 millions d'euros pour une réforme qui coute aux commune selon l'étude conjoint de la CAF et de l'AMF + d'un milliard d'euros (60% à charge ...).
Les investissements communaux ont chuté en deux ans de 5,3 milliards d'euros, soit plus de 21% .
Un autre constat de cette étude met en lumière l'inefficacité des crédits d'état supplémentaires en investissement puisque la faiblesse de l'autofinancement ne permet pas de compléter les plans de financements (FSIL)
Le mandat 2014 – 2019 est avant tout celui de la baisse du principal concours financier en provenance de l'Etat : la DGF.
Si la DGF moyenne du mandat précédent était de 23,5 milliards d'euros elle devrait être de 19 milliard d'euros sur le mandat 2014- -2019, soit une chute de 28%.
Cette étude pose donc le problème de l'urgence dans laquelle nous sommes d'apporter des solutions pour conserver des marges de manœuvres nécessaires au fonctionnement de notre municipalité comme à la préservation de son patrimoine.
C'est une question de responsabilité pour garantir à terme la pérennité de la qualité de l'offre de service public à nos concitoyens ».

Présentation des orientations sur la base d'un diaporama joint en annexe.

Intervention de Monsieur Michel DOMIN au nom du groupe « de la vie dans la ville »:
« Pour répondre à ce que vous venez de nous exposer, j'apporterai quelques commentaires :
D'abord, concernant les recettes :

Beuvrages n'a pas eu trop à souffrir des baisses de dotations pratiquées par l'Etat. La DSU et d'autres compensations sont venues soutenir le budget de notre commune. A ce titre, Beuvrages est mieux lotie qu'un bon nombre de communes, en effet, le total des produits de fonctionnement a progressé de 2,1 % en 2014, ils avaient progressé de 0,4 % en 2013. Ce qui vous l'avouerez n'est pas si mal !

Quant aux impôts, leur progression en euros est, pour l'essentiel due aux revalorisations des bases servant aux calculs de l'impôt. Cela vient, Monsieur le Maire, souligner l'échec, en terme d'évolution démographique, de votre politique de requalification urbaine de notre ville.

Enfin, il faut noter, si l'on analyse la structuration de nos produits de fonctionnement, que notre ville est fortement exposée à des décisions qu'elle ne maîtrise pas. En effet, la DGF et autres dotations représentaient 69 % de notre budget.

Deuxièmement, concernant les charges fonctionnement : il est urgent de les maîtriser, en effet, depuis quelques années elles progressent trop vite : + 2,4 % en 2014 et 4,5 % en 2013, donc près de 7 % en 2

exercices. Vous vous comportez comme si nous étions en période de « vache grasse », que la manne de l'Etat était sans fond. Je vous rappelle que la dette de notre pays se monte à plus de 2 100 milliards d'euros.

L'endettement de notre commune atteint des sommets, elle représentait en 2014, 151 % de nos produits de fonctionnement. Dans les villes de même strate, l'endettement ne représente que 75 % des produits de fonctionnement. Il faut également noter que ce fort endettement obère dangereusement notre Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) qui glisse vite vers le 0, elle ne représentait plus que 685 000 €, alors que 785 000 € étaient utilisés pour le paiement en capital de la dette. Nous sommes donc sur une pente qui peut nous conduire à l'asphyxie.

En conséquence, conscient du moment critique que traverse notre commune, nous vous demandons de mettre en place un groupe de réflexion qui réfléchirait et proposerait la mise en place d'une politique de redressement de nos finances et de maîtrise des dépenses ainsi qu'une politique pluriannuelle des investissements. Nous vous proposons de participer à cette commission.

Toutes les solutions d'amélioration de nos finances doivent être explorées, il ne faut surtout pas augmenter les impôts les beuvrageois ne l'accepteraient pas ! Ils vont déjà devoir faire face à l'augmentation substantielle des impôts que va décider le département, il ne faut pas que nous augmentions à notre tour les charges qu'ils subissent déjà ! »

Intervention de Monsieur Dominique MARY :
« S'agissant de la fiscalité, je vous accorde que les produits de la fiscalité ont augmenté plus de 3 % alors que les bases ont augmenté de 0,90.
Nous souhaitons que le processus de mixité de peuplement, qui doit nous permettre d'augmenter les ressources propres de la commune, s'accélère. Nous sommes d'accord que notre dépendance aux subventions est incontestable. Nous avons de la chance d'obtenir un solde par la DSU qui a progressé de manière à compenser la baisse importante de la DGF.
Par contre, je ne suis pas d'accord sur votre constat de baisse sur la capacité d'autofinancement (CAF).
La CAF nette va baisser forcément à l'issue du rééquilibrage en fonctionnement et investissement. Les frais financiers affectent la CAF.
Il ne faut pas oublier que la ville a bénéficié d'un fort taux d'accompagnement de ses projets à 80 %.
Pas d'accord avec votre affirmation concernant la CAF brute qui ne permet pas d'assurer le remboursement de nos emprunts. Nous dégageons une CAF très suffisante pour assumer la dette et permettre un autofinancement important. Les choix de nos investissements ont été présentés avec objectivité et transparence et voté par le Conseil municipal ; le rendu du Receveur en est la preuve.
Monsieur MARY précise que la commission demandée par Monsieur DOMIN existe, il s'agit de la commission des finances. Il soumet l'idée d'organiser des réunions en dehors des échéances budgétaires pour discuter du fond. Pourquoi ne pas faire appel à un cabinet extérieur pour nous donner des pistes financières à partir de la situation de notre CAF ».

Intervention de Monsieur le Maire : précise que la ville s'est engagée dans un grand projet de rénovation à la suite du constat de délabrement de la ville à son élection.
La ville est réhabilitée à 90 % avec un taux moyen de subvention à 80 %.
Les logements, routes, équipements et écoles sont neufs. La ville de Beuvrages est reconnue comme étant bien gérée et rappelle que la ville n'en serait pas là si avant son arrivée, la précédente équipe avait aussi mené un programme d'investissement pour lequel elle aurait pu obtenir des subventions qu'elle n'a même pas pris la peine de solliciter.

Intervention de Monsieur HOFFMANN : « après plusieurs années de hausse de recettes (dotations, subventions de l'Etat), puis de maintien, nous assistons depuis un an à une baisse significative de ces recettes.
Après des années de requalification et d'aménagement de la ville, celle-ci se trouve à ce jour dépouillée à petit feu de ces principales recettes (ville qui n'a pas encore terminé ses aménagements et sa transformation). Nous demandons le maintien de ces dotations afin de permettre à notre ville de terminer ses travaux et sa métamorphose ».

Réponse de Monsieur MARY : précise qu'à la CAPH, une demande a été mise en œuvre, sous forme de pétition, afin d'exiger à l'Etat notre dû.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux finances, pour sa présentation très objective et transparente de la situation financière de la ville de Beuvrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

ADOPTE à l'unanimité le rapport d'orientations budgétaires proposées.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

3°) MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE D'ANZIN

Exposé de Monsieur le Maire :

Nous avons appris il y a une quinzaine de jours que le Directeur régional des finances publiques avait porté à l'ordre du jour du CTP local la réorganisation territoriale du réseau des perceptions. Ainsi, il est prévu que celles de Raismes, et notamment d'Anzin dont dépend notre ville soit fermée.

Cette fermeture envisagée aurait des conséquences très négatives en terme de service à la population, ce que la commune ne peut accepter.

Malgré le développement des activités sur internet, les usagers, habitants de notre commune se déplacent toujours au centre des finances publiques d'Anzin, dès lors qu'ils doivent s'acquitter du paiement par chèque ou espèces du paiement d'une facture de cantine ou CLSH.

Une fois de plus la proximité, l'efficacité, la prise en considération des personnes qui ont des difficultés à se déplacer sont oubliées et laissées de côté. Le Conseil municipal de Beuvrages ne peut accepter qu'un projet de modernisation de l'action publique se fasse au détriment de l'intérêt général.

La commune demande donc à Monsieur le Directeur régional des finances publiques de renoncer à la fermeture de la trésorerie d'Anzin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DEMANDE à l'unanimité à Monsieur le Directeur régional des finances publiques de renoncer à la fermeture de la trésorerie d'Anzin.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

4°) SUBVENTION 2016 AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT D'UN ACOMPTE – RAPPORT COMPLEMENTAIRE

Exposé de Monsieur le Maire :

Nous avons décidé en février dernier d'accorder à quelques associations une avance sur leur subvention de fonctionnement pour l'année 2016.

L'Harmonie municipale n'avait pas sollicité d'avance en début d'année et a signalé ces derniers jours une possible défaillance de trésorerie dans les prochaines semaines aussi je vous propose de lui accorder une avance de l'ordre de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un acompte à l'association suivante :

ASSOCIATION	POUR MEMOIRE SUBVENTION 2015	PROPOSITION VERSEMENT AVANCE SUR SUBVENTION 2016
HARMONIE MUNICIPALE	30 000 €	9 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,

COMMUNE DE BEUVRAGES (NORD)

André LENQUETTE